

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION TERRITORIALE N°5

LE MAILLON MINERVOIS

Jeudi 1er décembre 2011 à Lézignan-Corbières

LES AGRICULTEURS FORTEMENT INQUIETS POUR LA SURVIE DE LEUR ACTIVITÉ. JUGENT LE MAILLON MINERVOIS TRÈS INSUFFISAMMENT DIMENSIONNÉ

Une part essentielle de la réunion a porté sur les enjeux agricoles du projet Aqua Domitia dans le Minervois (y compris dans la partie héraultaise de ce territoire). Plusieurs agriculteurs, viticulteurs notamment, se sont alarmés du devenir de leur activité. Les rendements sont trop bas et trop irréguliers (25 hl/ha parfois) pour tirer un revenu suffisant de leurs cultures. Selon eux, le Minervois est d'ailleurs en Languedoc-Roussillon le terroir qui a subi le plus d'arrachage de vignes. En 20 ans, la surface du vignoble minervois est ainsi passée de 120 000 à 80 000 hectares.

Face au découragement qui les menace, déclarent ces agriculteurs, l'irrigation est une nécessité, même si elle demeure insuffisante. Ainsi, une irrigation de la vigne au goutte-à-goutte (qui peut être autorisée à titre exceptionnel pour les AOC du 15/06 au 15/08 et sur demande), estimée entre 300 et 500 m³ par hectare en été, permettrait une progression et surtout une stabilité de la production plus conforme aux exigences du marché (aux plans qualitatif et quantitatif). De plus, le changement climatique laisse craindre des épisodes de sécheresse plus intenses et fréquents, ce qui renforce ce besoin d'irrigation comme gage de stabilité.

Pour BRL, les 3500 hectares de surface irrigables identifiés (dont 2500 ha de vignes), représentant 4 Mm³ de nouveaux besoins, peuvent ainsi être desservis à 50 % par l'optimisation ou l'extension des réseaux existants (très développés dans ce secteur) et à 50 % par le projet Aqua Domitia. Le maillon Minervois, d'un diamètre modeste au regard des autres maillons (300 mm), est surtout conçu dans un objectif de sécurisation d'une part, de substitution à des prélèvements actuels d'autre part. Ainsi, Aqua Domitia pourrait apporter le soutien de l'Orb et à plus long terme du Rhône à une exploitation accrue de la réserve de Jouarres, dont 3 Mm³ peuvent encore être mobilisés et qui pourrait, en outre, être approvisionnée par "Aqua Domitia". Le projet pourrait également se substituer aux prélèvements agricoles dans le karst de Pouzols (1 Mm³), réservant cette ressource à l'eau potable.

Or, l'ensemble des participants agriculteurs se disent déçus par les perspectives du maillon Minervois. Les 3500 hectares mentionnés par la Région et BRL représentent une surface jugée dérisoire au regard des besoins, de même que le diamètre évoqué de 300 mm (qui peut cependant être augmenté, précise BRL). Pour les représentants du monde agricole, il n'est pas exclu que les besoins sous-jacents, non encore identifiés mais bien réels, ne se transforment en demande d'irrigation une fois les incertitudes levées sur le prix de l'eau et surtout le coût de l'investissement demandé pour les réseaux secondaires.

L'APPEL AU DÉVELOPPEMENT DES RETENUES COLLINAIRES

Une partie significative du Minervois se compose de terres élevées, que le projet Aqua Domitia ne pourrait desservir sauf à voir son coût (y compris énergétique) croître de manière déraisonnable. L'ensemble des participants convient de l'impossibilité de desservir par Aqua Domitia l'ensemble des territoires en demande. Aussi le recours à des solutions locales adaptées, au premier rang desquelles les retenues collinaires, est-il évoqué par plusieurs participants, pour les uns en complément d'Aqua Domitia, pour les autres par une réorientation des investissements prévus pour ce projet. Si certains jugent en effet Aqua Domitia inadapté, d'autres craignent surtout que ce projet ne fasse l'objet des attentions exclusives des pouvoirs publics, au détriment des efforts à entreprendre sur les territoires non desservis. L'égalité des territoires est en effet une exigence partagée par les participants, aussi bien en matière d'équipements publics qu'en ce qui concerne le prix de l'eau.

Pour en revenir plus précisément aux retenues collinaires, leurs partisans en soulignent l'utilité pour la régulation des crues, alors qu'Aqua Domitia ne traite que le manque d'eau et pas l'excès. Certains considèrent que le changement climatique, s'il n'est pas contestable, peut entraîner des effets incertains sur la pluviométrie : les épisodes de sécheresse peuvent s'intensifier, mais les épisodes de crues également. Les retenues collinaires représenteraient également des solutions modérées et locales, jugées préférables à un grand projet d'apport extérieur. Pour BRL, une telle image peut s'avérer trompeuse : si on le rapporte au mètre cube d'eau apporté, le coût des investissements n'est pas forcément à l'avantage des retenues collinaires. La construction d'un plan d'eau, même modeste, ne va pas en effet sans contraintes (choix du site, étanchéité, prise en compte du facteur évaporation, etc.)

Surtout, quelle que soit la ressource mise en oeuvre, l'irrigation doit dans tous les cas faire l'objet d'un projet réfléchi et structuré (voir par ailleurs). A ce titre, les retenues collinaires ne peuvent, pas plus qu'Aqua Domitia, se passer de maîtrises d'ouvrage locales solidement organisées.

PLANS D'EAU À VOCATION AGRICOLE ET TOURISME. DES RELATIONS À TRAVAILLER

Pour certains participants, un plan d'eau est quasiment, par nature, voué à devenir un pôle d'attraction touristique. Si ce phénomène peut contribuer à l'attractivité d'un territoire, avec les bénéfices économiques que cela induit, les effets pervers ne sont pas à négliger. Par exemple, le barrage du Salagou a été construit afin de répondre au besoin d'irrigation agricole, avant que les usages touristiques ne s'intensifient au point, aujourd'hui, de constituer un frein au développement de l'irrigation. L'usage touristique nécessite en effet le maintien d'un niveau d'eau suffisant, ce qui peut s'avérer contradictoire avec une utilisation accrue de ces ouvrages marnants (au niveau d'eau variable).

Si l'on n'y prend garde, le tourisme peut détourner la vocation agricole de certains équipements. Pour autant, les deux usages peuvent s'avérer compatibles pour peu que leurs relations soient pensées dès la conception du projet. Par exemple, un plan d'eau peut être dessiné de telle manière qu'un secteur sera assuré de conserver un niveau constant.

De telles considérations viennent appuyer encore davantage le lien entre irrigation et aménagement du territoire, qui ne fait guère de doute parmi les participants.

L'IRRIGATION NE SUFFIT PAS, MAIS DOIT ÊTRE INCLUSE DANS DES PROJETS DE TERRITOIRE : LES AGRICULTEURS, ET EN PARTICULIER LES VITICULTEURS, EN CONVIENNENT MAIS DEMANDENT POUR CELA UN ACCOMPAGNEMENT

Nombre de participants le rappellent : l'irrigation (et à plus forte raison le projet Aqua Domitia) n'est qu'un outil, qui ne se suffit pas à lui-même et dont les bénéfices ne peuvent émerger que dans le cadre de véritables projets d'aménagement du territoire. Un agriculteur fait part de sa conviction : si elle ne s'accompagne pas d'une stratégie de valorisation du territoire et de ses produits, l'irrigation n'apportera aucun mieux-être économique aux agriculteurs.

BRL et la Région rappellent la nécessité d'organisation de la demande locale. Pour être desservis par Aqua Domitia, il est nécessaire que les territoires démontrent la solidité de leurs projets d'irrigation au regard d'une analyse des besoins et des ressources locales, qui doit leur permettre de définir la pertinence économique de leurs projets et leur niveau d'engagement financier. En effet, BRL déclare attendre des usagers futurs à la fois une structuration de la demande et un engagement financier sur la durée : pour le maître d'ouvrage, ces conditions président à la construction des réseaux secondaires, sur lesquels se fonde la pertinence agricole d'Aqua Domitia.

Si certains modèles d'organisation (ASA de travaux par exemple) ont fait la preuve de leur efficacité et si certaines réussites ont été citées en exemple, de nombreux participants considèrent que la structuration de projets d'irrigation ne va pas de soi. Un accompagnement est ainsi réclamé, sur le plan financier mais aussi en matière d'animation de projets. Certains regrettent le ralentissement, pour des raisons financières, de politiques d'animation menées par les chambres d'agriculture et qui se manifestaient sur le terrain par la mise à disposition de professionnels chargés de susciter et d'accompagner le développement de projets agricoles. Bien souvent, ces projets réclament des ressources humaines qui, en volume comme en qualification, ne peuvent pas toujours être mobilisées par les agriculteurs eux-mêmes.

Pour certains agriculteurs, le soutien aux projets d'irrigation comme projets de territoire doit également se manifester dans la société. Ils regrettent ainsi l'émergence de situations où des projets de retenues d'eau ont été freinés du fait d'oppositions locales, pour des motifs environnementaux. Le soutien aux projets d'irrigation est également demandé dans le domaine réglementaire, puisque selon un intervenant, l'irrigation des vignes situées sur des terroirs d'appellation d'origine contrôlée reste interdite à ce jour.

Certains participants reviennent plutôt sur l'investissement public représenté par Aqua Domitia et les aides au développement des réseaux secondaires : quel que soit le financeur, c'est bien de l'argent public qui reste mobilisé. Ils appellent à ne pas négliger la nécessaire contribution des usagers sur leurs fonds propres.

LA GOUVERNANCE DE L'EAU DOIT NÉCESSAIREMENT ÊTRE CONCERTÉE ET SES MODALITÉS RESTENT À PRÉCISER

De l'avis général, l'eau représente un fort enjeu d'aménagement du territoire se manifestant notamment au travers de projets portés par les acteurs locaux. Pour plusieurs participants, cet aspect renforce l'attachement à une gouvernance de l'eau partagée, qui associe l'ensemble des personnes et institutions concernées.

Pour la Région et BRL, le dialogue avec les usagers est d'autant plus nécessaire qu'il permettra d'affiner ultérieurement la conception d'Aqua Domitia, dans le cas où la poursuite du projet serait décidée. Pour d'autres, c'est la nécessité du partage de la ressource en eau qui impose avant tout des règles de discussion, mais aussi d'arbitrage. Certains participants font état d'une tension réelle entre les différents usages de l'eau, mais aussi entre les territoires se partageant la ressource. Bien qu'il ne concerne que des volumes d'eau jugés très modestes au regard des volumes mobilisés dans le bassin de l'Aude, Aqua Domitia peut contribuer à apaiser ces tensions. S'il parcourt avant tout les zones basses, le projet entraînerait en effet des répercussions bénéfiques sur l'ensemble du bassin versant. Des règles rigoureuses de gestion des ressources en eau n'en demeurent pas moins nécessaires.

A ce sujet, un participant s'enquiert des modalités d'arbitrage dans l'allocation de la ressource en eau. En effet, une partie de l'Aude se trouve en zone de répartition des eaux et requiert à ce titre un gestionnaire unique. Le représentant de l'établissement public territorial du bassin de l'Aude, le SMMAR, juge les missions assurées par ce syndicat mixte (porteur notamment de l'estimation des volumes prélevables) incompatibles avec cette fonction de gestionnaire unique, qui incomberait plutôt selon lui au monde agricole.

Par ailleurs, certains participants insistent sur le caractère public de la gestion de l'eau. BRL est à ce sujet interpellé : le concessionnaire porte-t-il une logique de service public ou au contraire une logique de l'offre qui en ferait un "marchand d'eau" ? Pour la Région, les récents changements de statut de BRL (passage en société d'économie mixte) confirment bien sa vocation de service public. Elle rappelle également son ambition d'un service public régional de l'eau. Pour un autre intervenant, la dimension très modeste d'Aqua Domitia exclut tout soupçon, puisque le débit annoncé traduit un objectif de sécurisation mais ne peut en aucun cas être suffisant pour favoriser de nouveaux besoins.

LE CANAL DU MIDI, UNE INFRASTRUCTURE PARTICULIÈRE

L'eau, ainsi que les équipements destinés à la stocker ou à l'acheminer, est une problématique historique du territoire. Un participant qualifie ainsi le Canal du Midi de "Aqua Domitia du 17^e siècle". Ce canal a suscité au cours de la réunion quelques interrogations au regard des enjeux soulevés. L'évolution de ses usages a été rappelée, du transport de marchandises au transit d'eau, pour aboutir aujourd'hui à une fonction plus patrimoniale et touristique.

Certains agriculteurs déplorent de ne pouvoir utiliser davantage l'eau du canal, qui "part à la mer sans être utilisée". D'autres mettent les multiples fuites du canal en perspective avec l'effort qui leur est demandé en matière d'économies d'eau. Pourtant, explique un intervenant, la période où le Canal du Midi était équipé pour le transit de l'eau à fins d'irrigation semble révolue. Exploité par les Voies navigables de France (VNF), le canal ne se trouve pas en position de marchand d'eau mais au contraire tend à en manquer, au regard de l'usage touristique dominant.

L'ENJEU DE L'EAU POTABLE DANS LE MINERVOIS

Si la réunion a principalement porté sur l'agriculture, la question de l'eau potable n'a pas pour autant été absente des débats. Selon les projections de l'INSEE, le territoire desservi par le maillon Minervois verra en 2030 sa population atteindre 61 000 habitants, contre 41 000 actuellement. Une telle progression se traduirait par un besoin de 3 Mm³ annuels supplémentaires. BRL entend répondre à ce besoin au moyen d'économies d'eau (-2,7 Mm³ économisés notamment grâce à l'amélioration du rendement des réseaux). Le karst de Pouzols pourrait répondre aux 0,3 Mm³ manquants.

La Région et BRL ont rappelé leur souhait de voir ce karst, comme l'ensemble des ressources souterraines, réservé à l'alimentation en eau potable. Un agriculteur estime au contraire que dans certains territoires, faute d'autre solution, les agriculteurs resteront contraints à opérer des forages dans les karsts.

Concernant la réponse à l'accroissement démographique, une participante considère qu'Aqua Domitia contribuerait à encourager l'arrivée de populations supplémentaires dans des zones littorales déjà saturées.

RENDEMENTS DES RÉSEAUX, DOUBLES RÉSEAUX ET EAUX USÉES TRAITÉES : DES RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES EN QUESTION

Divers moyens d'économiser ou d'apporter de l'eau ont été évoqués par les participants. En premier lieu, la limitation des fuites est perçue comme un objectif essentiel. BRL y voit un potentiel particulièrement important dans le Minervois, où ce rendement est généralement modeste (60% environ, à porter à 70% conformément à l'objectif régional pour l'Aude).

Pour certains, les réseaux d'eau potable ne doivent pas être les seuls à bénéficier de telles politiques : qu'en est-il des réseaux d'irrigation, dont le rendement n'a pas été évoqué dans le débat ? Sur les réseaux BRL, précise la compagnie, ce rendement est variable mais ne diffère pas fondamentalement de celui des réseaux d'eau potable : il varie de 60% à 80 %, avec une pointe à 85% dans le Lauragais. Un membre du conseil d'administration de l'agence de l'eau déplore à ce sujet le souhait du législateur de porter à 85 % le rendement minimal imposé aux réseaux d'eau potable, ce qui lui semble irréaliste. Cet intervenant fait état des aides offertes aux communes par l'agence de l'eau en matière de modernisation des réseaux.

Des participants se sont également interrogés sur la possibilité de développer l'implantation de doubles-réseaux chez les particuliers. Si certains souhaitent un tel développement, celui-ci ne va pas sans risque limite, prévient BRL. Des dispositions techniques soigneuses doivent permettre d'éviter tout risque d'infiltrer le réseau d'eau potable avec de l'eau brute. Surtout, la réglementation française interdit, dans un objectif de santé publique, toute utilisation d'eau non potable à l'intérieur d'un logement, y compris pour des usages non alimentaires.

Enfin, des participants souhaitent ardemment la possibilité d'utiliser les eaux usées traitées pour l'irrigation, ne voyant à cette solution que des avantages : cette ressource s'accroît au moment où les besoins sont les plus forts, puisque la population est plus nombreuse en été ; de plus, utiliser ainsi les eaux usées traitées contraindrait les exploitants des usines d'épuration (STEP) à intensifier leurs efforts pour une bonne qualité de leurs rejets. BRL tempère ces espoirs. D'une part, les eaux usées traitées conservent un problème de qualité bactériologique : pour que celle-ci soit acceptable, il faudrait que les eaux rejetées des STEP atteignent a minima un niveau compatible avec les normes relatives aux eaux de baignade. D'autre part, il ne faut pas oublier la contribution importante des rejets des STEP au débit des cours d'eau, notamment en période d'étiage (où ils peuvent représenter jusqu'à 50% du débit) : il ne s'agit pas actuellement d'une eau sans usage.

A noter par ailleurs que si la qualité de l'eau du Rhône a fait l'objet de quelques questions (nanoparticules et effets synergiques des substances), ce sujet a représenté une part bien moins importante des échanges que dans les autres réunions publiques.

80 personnes ont participé à la réunion.